

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



## RÈGLEMENT 2026



### Préambule

Le **Caval Trophy « Challenge junior Auvergne Rhône Alpes »** est un rassemblement convivial, qui s'adresse aux cavaliers juniors, créé par le Comité Régional de Tourisme Équestre Auvergne Rhône-Alpes (CRTE-ARA) et destiné à promouvoir l'équitation d'extérieur, le territoire régional et sensibiliser les plus jeunes à l'équitation de pleine nature.

Le Caval Trophy « Challenge junior Auvergne Rhône Alpes » édition 2026 est un événement organisé du **14 au 17 Mai 2026** conjointement par la commission tourisme CRE-ARA, le CDTE du Rhône et le Haras De Prejeurin.

Ce rassemblement est organisé sous la forme d'un challenge amical se déroulant sur 4 journées consécutives et comprenant 3 à 7 épreuves. Objectif : validation du galop 1 Pleine nature à la fin de l'événement.

## **Article 1 : Formation des équipes**

Chaque structure adhérente à la Fédération Française d'Équitation peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite. Ces équipes sont composées de 3 à 8 cavaliers.

## **Article 2 : Conditions de participation**

Cavaliers participants, enseignants et autres accompagnants cavaliers sont titulaires d'une licence FFE pratiquant ou compétition ou une licence verte en cours de validité.

*Pour mémoire : conformément aux conditions générales de la licence pratiquant, le titulaire doit être apte à la pratique de l'équitation.*

Une autorisation parentale est demandée pour tous les mineurs.

**Les participants au challenge sont âgés de 7 à 17 ans inclus.** Les cavaliers et cavalières nés en 2009 et n'ayant pas atteint leur majorité lors de l'inscription de leur équipe au Caval Trophy sont admis à participer.

Aucun galop n'est requis mais les **cavaliers doivent être à l'aise aux 3 allures.**

Un cavalier étant déjà sorti en compétition de TREC au niveau amateur ne peut pas participer à l'événement.

Les cavaliers participants sont accompagnés et encadrés par au moins un moniteur diplômé responsable de son équipe ou un ATE. Les enseignants et/ou ATE ont la responsabilité de leur(s) équipe(s) et sont là pour assurer leur sécurité, les guider et les accompagner sur toute la durée de l'événement, à cheval (et/ou à pied).

Les chevaux et poneys doivent être à jour des vaccins obligatoires (cf. fin de ce document) et en bonne santé. Le contrôle vétérinaire à l'arrivée des équidés en attestera. Le contrôleur des équidés en charge du contrôle pourra refuser la participation ou demander le retour d'un équidé sur son lieu de détention initial s'il juge que l'équidé n'est pas en règle ou en bonne santé.

Pour des raisons de sécurité, les étalons ne sont pas acceptés.

## **Article 3 : Sécurité**

Tous les participants (cavaliers et enseignants) devront se conformer au respect du code de la route et porter un casque homologué lorsqu'ils sont à cheval/poney.

Le port du gilet de protection homologué est obligatoire pour tous les mineurs, sauf pour le Caval Show.

## **Article 4 : Respect de l'environnement**

Tout participant au rassemblement, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet par terre, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles ou aux organisateurs, sera rappelé à l'ordre et fera l'objet de pénalités pouvant aller jusqu'à l'élimination. Pour rappel, les cavaliers participants sont sous la responsabilité de leur(s) accompagnant(s).

## **Article 5 : Inscription**

L'inscription d'une équipe ne peut se faire qu'à partir de 3 cavaliers âgés de 7 à 17 ans + 1 encadrant. Elle est à réaliser via le formulaire en ligne disponible sur notre site internet.

**Le règlement de 135 € = cavalier /+ 0€ = encadrant principal /+ 95 € = accompagnant supplémentaire** est demandé à la fin de l'inscription en ligne.

Pour chaque centre équestre, l'inscription de l'encadrant principal est offerte.

### **Contacts :**

Commission tourisme CRE Auvergne Rhône-Alpes

email: tourisme.ara@cre.ffe.com

Organisateur: BARBATI F-Xavier 06 80 84 60 70

Virement : informations bancaires transmises lors de l'émission de la facture.

Les inscriptions seront ouvertes entre le 1 janvier et le 19 avril 2026. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles jusqu'au 26 avril avec un tarif majoré.

Chaque inscription inclut les repas du jeudi midi au dimanche midi, un cadeau souvenir du Caval Trophy pour tous.

Pour les cavaliers, elle inclut emplacement tente ,commodités, emplacement paddock chevaux, la participation aux activités et aux animations ainsi que les récompenses du challenge.

Des petites bottes de foin sont disponibles sur place à 5€/botte. Pensez à renseigner votre commande en amont via le formulaire d'inscription papier.

Le règlement des bottes de foin se fera sur place lors de votre arrivée.

Il sera également possible d'acheter des bottes de foin sur place le jour J.

## **Article 6 : Récompenses**

Les épreuves sont adaptées sur plusieurs niveaux.

Pour chaque épreuve, un classement par équipe est établi. Les 3 meilleures équipes de chaque épreuve seront récompensées. Un classement général permettra à un club de remporter le Caval Trophy 2026.

De plus des prix spéciaux seront attribués afin que chacun reparte gagnant de cette rencontre.

Chaque participant cavalier et enseignant se verra remettre un cadeau souvenir.

## **Article 7 : Droit à l'image**

Le cavalier et le propriétaire du cheval participant à la présente manifestation autorisent expressément les trois co-organisateurs, ses mandataires, ses partenaires actuels ou à venir, à utiliser l'image des participants et leur équidé à des fins de promotion et d'information des activités des organisateurs. Cette autorisation est donnée, sans toutefois s'y limiter, en vue de la reproduction, imprimée, numérique ou vidéo, la représentation et l'exploitation de ces images, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports et en particulier tous documents de promotion y compris sur leur site Internet, en tous formats dans le monde entier, intégralement ou partiellement, et ce pendant toute la durée pour laquelle ont été acquis les droits des auteurs des photographies, y compris tous renouvellements de ces droits.

## **Article 8 : Acceptation du règlement**

Le fait de participer à cet événement implique l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité qui a valeur de contrat.

La commission tourisme du CRE Auvergne Rhône-Alpes se réserve le droit pour des raisons sanitaires ou réglementaires de modifier le présent règlement, voire pour des raisons climatiques d'annuler la manifestation.

**\*\* Rappel sur les conditions sanitaires d'acceptation des équidés sur un rassemblement \*\***

Selon les « **conditions générales applicables lors de rassemblements des équidés** », transmise par la DGAL aux DDPP le 12 juillet 2017.

Pour plus d'information n'hésitez pas à consulter le site de l'**IFCE**.

**Identification :**

Les équidés doivent être tous identifiés conformément à la réglementation en vigueur. Ils doivent, en particulier être :

- Munis d'un transpondeur électronique,
- Accompagnés de leur document d'identification,
- Enregistrés au SIRE.

**Vaccinations :**

Les équidés doivent être vaccinés contre la **grippe équine**.

La primo-vaccination et les injections de rappel sont effectuées conformément aux prescriptions des Autorisations de Mise sur le Marché des vaccins. Toutefois, pour les équidés dont la primo-vaccination est antérieure au 1er janvier 2013, l'injection de rappel, prévue entre 5 et 6 mois après la primo- vaccination, n'est pas obligatoire. La preuve des injections de vaccin est apportée par mention de la vaccination certifiée par le vétérinaire sur le document d'identification.

**Des vaccinations supplémentaires peuvent être imposées par l'organisateur, par son autorité de tutelle ou par la DD(CS)PP si la situation sanitaire le nécessite.**